

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **10 mai 2021 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay  
Monsieur Danis Beauvillier  
Me Serge Bizier  
Madame Martine Lampron  
Monsieur Laurier Chagnon  
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

**21-05-119**

**Adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance avec la modification suivante :

7.1 ~~Ratification~~ Autorisation d'une dépense – ~~œuvre plancher de la salle du conseil à~~ Rénovation du perron de l'hôtel de Ville

ADOPTÉE

**21-05-120**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2021 et la séance extraordinaire du 26 avril 2021.

ADOPTÉE

**21-05-121**

**Recensement fédéral 2021**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil de la ville soutienne le Recensement de 2021 et encourage les personnes qui y résident à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au [www.recensement.gc.ca](http://www.recensement.gc.ca). Des données du recensement exactes et complètes soutiennent les programmes et les services au profit de notre collectivité.

ADOPTÉE

21-05-122

**Ratification des chèques et des dépôts salaires**

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

**Chèques:**

- En date du 13 avril 2021 au 9 mai 2021 170 434,66 \$  
- nos M2286 à M2302 & A50398 à A50411

**Chèques annulés :**

- En date du 14 septembre 2020 au 12 avril 2021 (1 446,34 \$)  
- nos A49220, A50186 & A50346

**Dépôt salaires :**

- périodes 2021-14 à 2021-17

ADOPTÉE

21-05-123

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

**Chèques :**

- En date du 10 mai 2021 334 104,23 \$  
- nos S10052 à S10084 & A50412 à A50495

ADOPTÉE

21-05-124

**Transfert budgétaire période 2020-12**

Sur une proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2020-12 soumise par la trésorière en date du 10 mai 2021 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

21-05-125

**Demande d'année sabbatique**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder une année sabbatique à monsieur Jean-Philippe Côté, pompier, à compter du 18 mai 2021.

ADOPTÉE

21-05-126

**Départ à la retraite - Pompier**

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville prenne acte de la démission dans un contexte de départ à la retraite de monsieur Racine Sévigny, en date du 10 mai 2021, au poste de capitaine et pompier, au sein du service de sécurité incendie de la Ville de Princeville. Le conseil tient à remercier monsieur Sévigny pour les services rendus au cours des 30 dernières années.

ADOPTÉE

21-05-127

**Embauche - Pompiers**

Sur une proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville ratifie l'embauche de :

<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Date d'embauche</u></b>	<b><u>Poste</u></b>
Maxime Lemay	1 <sup>er</sup> mai 2021	Pompier (temps partiel)
Philippe Laplante	1 <sup>er</sup> mai 2021	Pompier (temps partiel)
Vanie Jutras	1 <sup>er</sup> mai 2021	Pompier (temps partiel)
David Michel	1 <sup>er</sup> mai 2021	Pompier (temps partiel)
Xavier Gouin	1 <sup>er</sup> mai 2021	Pompier (temps partiel)
Xavier de Beaumont	1 <sup>er</sup> mai 2021	Pompier (temps partiel)

QUE les conditions d'embauche des nouveaux pompiers soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

21-05-128

**Décision sur grief no 230421**

ATTENDU les dispositions procédurales édictées à l'article 23 de la Convention collective de travail entre la Ville de Princeville et le Syndicat des salariés municipaux des Bois-Francis;

ATTENDU le dépôt du grief mentionné en rubrique par un ancien membre du personnel de la Ville de Princeville;

ATTENDU l'analyse des griefs par le directeur général :

« **Grief no 230421**

*L'employeur maintient sa position et considère le grief non fondé en fait et en droit. »*

ATTENDU l'analyse par le conseil du grief et des recommandations du directeur général;

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que le conseil municipal souscrive aux motifs énoncés par le directeur général et déclare le grief no 230421 comme non fondé.

ADOPTÉE

21-05-129

**Avis de motion – Règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Côté à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance ordinaire, extraordinaire ou ajournée, un règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies.

ADOPTÉE

**Dépôt d'un projet de règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies**

Le greffier constate que le conseiller Claude Côté dépose le projet de règlement modifiant le règlement no 2016-300 relatif à la protection et la prévention des incendies, constate que ce dépôt suit l'avis de motion et que ce règlement n'est pas adopté à la présente séance.

21-05-130

**Adoption du règlement no 2021-391 décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 avril 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc déposé le 12 avril 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 12 avril 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2021-391 décrétant un emprunt et une dépense de 1 682 415 \$ pour des travaux d'infrastructure sur les rues Gagnon, Houle et Leblanc*.

ADOPTÉE

21-05-131

**Adoption du règlement no 2021-392 décrétant un emprunt et une dépense de 328 800 \$ pour des travaux de rechargement du 6<sup>e</sup> Rang Ouest**

ATTENDU l'avis de motion donné le 12 avril 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement décrétant un emprunt et une dépense de 328 800 \$ pour des travaux de rechargement du 6<sup>e</sup> Rang Ouest déposé le 12 avril 2021 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 12 avril 2021 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2021-392 décrétant un emprunt et une dépense de 328 800 \$ pour des travaux de rechargement du 6<sup>e</sup> Rang Ouest*.

ADOPTÉE

21-05-132

**Autorisation d'une dépense - Rénovation du perron de l'hôtel de ville**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de rénovation du perron de l'hôtel de ville à Les Entreprises MC Inc. au montant de 17 307 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 8 ans et remboursable en 8 versements égaux.

ADOPTÉE

21-05-133

**Achat de nouvelles batteries pour la surfaceuse de l'aréna**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement d'accorder le contrat de remplacement et d'entretien de la batterie de la surfaceuse de l'aréna à Techlift International au montant de 13 578 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les activités financières.

ADOPTÉE

21-05-134

**Frais d'enlèvement des bacs au vestiaire St-Eusèbe**

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu de payer à Gaudreau Environnement Inc. le frais d'enlèvement des bacs au vestiaire de 43.80 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

21-05-135

**Adoption de la Charte municipale de protection de l'enfant**

CONSIDÉRANT la mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Princeville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

Sur la proposition du conseiller Claude Coté, il est unanimement résolu que le conseil de la municipalité de Princeville adopte la *Charte municipale de protection de l'enfant* et s'engage à :

- Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- Reconnaître les enfants réclamant du secours;

- Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

ADOPTÉE

21-05-136

**Dérogation mineure – 110 6<sup>e</sup> Rang Est (monsieur Sylvain Martineau et madame Sonia Tyers)**

ATTENDU QUE les demandeurs désirent construire un bâtiment accessoire de 95,13 m<sup>2</sup> (garage privé) pour permettre le remisage de l'auto, vtt, divers accessoires, etc.;

ATTENDU QUE la superficie du bâtiment projetée est conforme à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE la maison située sur cette propriété a une toiture à 4 versants, ce qui apporte peu de hauteur au bâtiment et la toiture du garage projeté a une pente de 6/12 pour éviter l'accumulation de neige ;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par la conseillère Martine Lampron, et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 110, 6<sup>e</sup> Rang Est, la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Sylvain Martineau et madame Sonia Tyers afin de permettre la construction du bâtiment accessoire (garage privé) avec le faite situé à 1,73 mètre plus haut que la maison, ce qui représente une dérogation de 1,73 mètre pour la hauteur du bâtiment projeté par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

21-05-137

**Dérogation mineure – 974 Route 116 (madame Nathalie Bergeron)**

**MODIFICATION**  
PV correction  
31 janvier 2022

ATTENDU QUE la propriétaire désire agrandir le bâtiment principal pour ajouter un logement d'appoint sur le côté gauche du bâtiment au niveau du rez-de-chaussée plus une cage d'escalier intérieure conduisant au garage annexe par le sous-sol ;

ATTENDU QUE pour optimiser l'espace de ce logement d'appoint sur le même niveau, une superficie de plancher de 72,5 m<sup>2</sup> est demandée pour ce projet, ce qui représente 71% de la superficie totale de plancher du rez-de-chaussée existant au lieu de 50% soit 51,2 m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QU'UNE bonne distance avec le bâtiment résidentiel voisin est conservée;

ATTENDU QUE cette propriété de grande superficie est située en zone agricole.

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et il est unanimement résolu que le conseil municipal accepte pour la propriété située au 974 Route 116 Ouest, la demande de dérogation mineure présentée par madame Nathalie Bergeron afin de permettre la construction d'un 2<sup>e</sup> garage annexe et d'agrandir le bâtiment principal en construisant un logement d'appoint de 72,5 m<sup>2</sup> de superficie de rez-de-chaussée, ce qui représente une dérogation de 21% de plus par rapport à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**21-05-138**      **Aide financière – Équipe Relais pour la vie École Sainte-Marie**

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser une somme de 500 \$ à l'équipe du Relais pour la vie 2021 de l'École Sainte-Marie.

ADOPTÉE

**21-05-139**      **Aide financière - Fondation québécoise du cancer (campagne corporative 2021)**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer dans le cadre de sa campagne corporative 2021.

ADOPTÉE

**Aide financière – Société canadienne du cancer (campagne de la jonquille 2021)**  
- rejeté

**21-05-140**      **Demande de soutien – Mères au front Érable Bois-Francs**

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que le conseil de ville de Princeville supporte le groupe Mères au front Érable Bois-Francs dans leur lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

**21-05-141**      **Demande de soutien – Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion de personnes LGBTQ+, l'homophobie et la transphobie demeurent présents dans la société;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de proclamer le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

**Demande de partenariat – Fondation à votre santé (Bouchée branchées 2) - rejetée**

**21-05-142**

**Demande d'aide financière – Marché « Donnez aux suivants »**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de verser une aide financière de 250 \$ pour la tenue de l'activité en 2021.

ADOPTÉE

**21-05-143**

**Aide financière – Club Lions Princeville Inc (courses de boîtes à savon 2021)**

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu :

QU'UNE aide financière de 1000 \$ soit versée au Club Lions de Princeville Inc. pour l'organisation de son activité de courses de boîtes à savons 2021;

QUE le Club Lions de Princeville Inc. soit autorisé à organiser et tenir des courses de boîtes à savon sur les rues Richard et Baillargeon le 11 septembre 2021;

QUE la Ville mette à la disposition du Club Lions de Princeville Inc. de l'équipement, notamment de signalisation, et du personnel pour assister le club dans l'organisation et la tenue des courses.

ADOPTÉE

**Aide financière – Dystrophie musculaire Canada - rejeté**

**21-05-144**

**Invitation – Tournoi de golf de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable**

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser la somme de 500 \$ en don à la fondation du CLSC-CHSLD de L'Érable et que quatre personnes représenteront la Ville au tournoi de golf de la fondation qui aura lieu le 28 mai 2021 au coût de 500 \$.

ADOPTÉE



### **Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes en ligne à poser des questions orales aux membres du conseil. Aucune question n'est parvenue par courrier ou courriel préalablement à la séance et le public n'y est pas admis compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.

**21-05-145**

### **Levée de la séance**

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

ADOPTÉE

---

Me Olivier Milot, greffier

---

Gilles Fortier, maire